



Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Fédération Suisse des Désinfestateurs

du 26 mars 2015 de 13h30 à 15h15

Hôtel National – Hirschengraben 24 – Berne

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Liste de présence, contrôle des ayants-droit au vote et nomination du scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2014
4. Membres
5. Approbation du rapport du président
6. Approbation des comptes et du rapport des réviseurs
7. Décharge au Comité
8. Élection du Comité et du président
9. Élection des membres de la Commission de la formation professionnelle
10. Budget 2015 et fixation du montant des cotisations
11. Divers
12. Date de l'Assemblée générale 2016 : le jeudi 31 mars 2016 est proposé

1. Bienvenue

Le président de la Fédération Suisse des Désinfestateurs, Martin Stalder, salue les membres présents et leur souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale 2015. Ensuite, il accomplit son triste devoir d'informer l'assemblée du décès des membres suivants :

- **Georges Duboux**
- **Peter Egli**

Il prie l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des personnes défuntées.

Sandra Egli, membre du Comité, s'est excusée car elle est absente pour des raisons que l'on comprendra.

Ensuite, Martin Stalder remercie la Commission de la formation professionnelle pour l'organisation de la matinée de formation.

Enfin, il constate que l'invitation, envoyée le 25 février 2015, est parvenue aux membres conformément aux dispositions statutaires. Le Comité n'a pas reçu de proposition à ajouter à l'ordre du jour.

2. Liste de présence, contrôle des ayants-droit au vote et nomination du scrutateur

Martin Stalder propose Toni Hasenböhler comme scrutateur.

Décision : Toni Hasenböhler est élu à l'unanimité comme scrutateur.

Toni Hasenböhler accepte son élection.



Selon la liste de présence, 38 membres assistent à l'Assemblée générale. De plus, six membres ont fait usage de leur droit, conformément à l'article 18, alinéa e des statuts, de transmettre leur voix à un autre membre présent pour l'Assemblée générale 2015. Ainsi, 44 membres sont représentés à l'Assemblée générale.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2014

Le procès-verbal a été envoyé aux membres par courrier postal, il n'est donc pas proposé d'en donner lecture. M. Martin Stalder ouvre la discussion.

Josef Diener fait la remarque suivante :

Au point 11 « Divers », M. Diener a l'impression de ne pas avoir été correctement cité : sur sa carte de visite, il n'a jamais fait figurer le titre de « Désinfestateur avec diplôme fédéral », mais un concurrent l'aurait utilisé. Il demande que le paragraphe concerné soit biffé.

Décision : La proposition est acceptée à l'unanimité, le procès-verbal sera corrigé en fonction.

Aucune autre question n'est posée au sujet du PV.

Décision : Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mars 2014 est accepté à l'unanimité avec la modification susmentionnée.

4. Membres

Nouveaux adhérents

Martin Stalder explique que la FSD compte actuellement 50 membres. Il s'agit de 32 entreprises de Suisse allemande, de 17 membres romands et d'une société du Tessin. À son avis, cela correspond à une représentation adéquate des régions linguistiques.

M. Stalder poursuit en signalant que quatre nouvelles sociétés ont adhéré à la fédération durant l'année écoulée. Il s'agit de :

- **ABC Insekt**
- **CIADIT Suisse**
- **IPM Fuhrer**
- **Sauvain DESINFECTION**

Martin Stalder souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux membres. Il se réjouit de voir le nombre de membres augmenter, surtout qu'aucun départ n'a été enregistré au cours de l'année sous revue.

Martin Stalder informe l'assemblée de l'avancée de la procédure qui oppose la FSD à l'entreprise Insektol AG Pest Control, exclue depuis l'année dernière.

L'action en justice n'est malheureusement toujours pas terminée. L'entreprise Insektol AG Pest Control demeure donc exclue de la fédération. Le président se montre confiant quant à la fin prochaine et satisfaisante du procès.



5. Approbation du rapport du président

Martin Stalder présente d'abord des extraits du rapport du président. Ensuite, il soumet le rapport à la discussion.

Une question au sujet des critères d'admission de nouveaux membres est posée.

Selon Martin Stalder, la procédure d'admission est clairement définie. Le candidat doit être en possession du permis (OPer-P) et figurer au registre du commerce. Après l'acceptation par le Comité, les membres disposent de 30 jours pour déposer un recours éventuel. Si aucune opposition n'est formulée, l'admission devient définitive.

Uli Lachmuth pose une question concernant l'ordonnance prévue. Au départ, l'entrée en vigueur était envisagée pour le 1^{er} juin. Il demande à Max Ziegler si cette date est maintenue.

Max Ziegler répond qu'actuellement, l'entrée en vigueur est planifiée au 1^{er} juillet 2015.

Uli Lachmuth souhaite savoir ce qu'il en est du délai triannuel.

Selon Max Ziegler, cet aspect fait l'objet de critiques. Il est cependant prêt à prendre note de remarques supplémentaires qui peuvent lui être envoyées à l'adresse mail suivante : max.ziegler@bag.admin.ch.

Martin Stalder est convaincu que ce délai triannuel est pertinent. Le permis constitue la base d'un travail sérieux de désinfestation et, par conséquent, est essentiel.

La parole n'est plus demandée.

Martin Stalder laisse la parole à Isabelle Landau.

Isabelle Landau fait un bref résumé de la conférence internationale de l'ICUP qui a eu lieu en été 2014 à Zurich. Ce fut un événement exceptionnel proposant 80 exposés aux quelque 280 participants venus de 30 pays différents.

Décision : Le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation des comptes et du rapport des réviseurs

Martin Stalder passe la parole à Thomas Schaumberg qui remplace Sandra Egli. Les comptes ont été préalablement envoyés aux membres. Les comptes sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

Décision : Les comptes et le rapport des réviseurs sont approuvés à l'unanimité.

7. Décharge au Comité

Kurt Tscholl prend la parole. Il voudrait obtenir davantage de détails au sujet de l'avancée de la procédure que l'entreprise Insektol AG Pest Control a intentée contre la FSD.



Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Martin Stalder et Thomas Schaumberg expliquent à nouveau l'état actuel de la procédure judiciaire.

La parole n'est plus demandée.

Décision : La décharge est donnée au Comité à l'unanimité.

Martin Stalder remercie les membres de la FSD au nom des membres du Comité pour la confiance qui leur est accordée.

8. Élection du Comité et du président

D'abord, Martin Stalder explique que trois membres actuels du Comité ne sont plus candidats pour un nouveau mandat. Il s'agit de :

Sandra Egli, Gérard Cuendet et Martin Stalder lui-même.

Martin Stalder se réjouit de voir que le Comité a reçu suffisamment de candidatures pour trouver des successeurs. Ensuite, tous les candidats se présentent brièvement :

Les deux autres membres du Comité, **Isabelle Landau** et **Manuel Wegmann**, affirment qu'ils accepteraient volontiers de continuer à s'engager au sein de la FSD.

Martin Stalder réitère qu'il serait souhaitable, selon les statuts, d'avoir un/e représentant/e de Suisse romande au sein du Comité, comme Stéphane Aeschlimann, candidat genevois.

Stéphane Aeschlimann se présente brièvement. Il travaille depuis 20 ans dans la désinfestation et souhaite représenter la Suisse romande au Comité.

Max Hagner demande à Stéphane Aeschlimann combien de techniciens il emploie. Stéphane Aeschlimann lui répond qu'ils sont actuellement au nombre de sept.

Le deuxième candidat est **Jean-Martin Fierz** de Rentokil Suisse où il est employé comme biologiste depuis un an. Il ne travaille donc pas depuis longtemps dans la branche. Il se décrit comme un passionné de la désinfestation et souhaiterait faire profiter notre fédération de son savoir-faire dans la relation avec les autorités. Il fait partie du groupe de travail « Europe » de Rentokil qui s'occupe de la norme CEN. De plus, il est bilingue et pourrait jeter des ponts avec la Suisse romande.

Le troisième candidat est **Pascal Frei** de l'entreprise Insekta Schädlingstechnik GmbH.

Il souligne qu'il voudrait mettre ses expériences pratiques du terrain au service de la fédération

Une personne de l'assemblée lui demande s'il pense avoir suffisamment de temps pour s'engager au Comité.

Pascal Frei répond qu'il est très motivé par la responsabilité d'un mandat au sein de la fédération.

Le quatrième candidat est **Ulrich Lachmuth** de formaco pmc ag.

Il met en avant le fait d'avoir déjà été actif au sein du Comité de la FSD. Son objectif consisterait à améliorer la perception de la fédération auprès du grand public.



On lui pose la question s'il n'y a pas un conflit d'intérêt potentiel puisqu'il assume d'un côté une fonction dans la formation et de l'autre côté, il pourrait en tant que membre du Comité s'auto-attribuer des mandats.

Uli Lachmuth répond que c'était à l'époque la raison de sa démission du Comité. Aujourd'hui, cela ne constitue plus un problème, dans la mesure où il ne serait qu'un parmi cinq membres du Comité.

Martin Stalder trouve que la question est justifiée. À son avis, il y aurait en effet un conflit d'intérêt.

Martin Stalder informe l'assemblée que, conformément aux statuts, il faut élire au moins trois membres du Comité, mais que le nombre n'est pas plafonné. Il s'oppose toutefois à l'élargissement artificiel du Comité et souligne que la composition à cinq membres avait fait ses preuves. Comme six candidats se présentent, la question d'élargir le nombre de membres du Comité à six ou de rester à cinq est donc posée. Martin Stalder souhaite soumettre cette question au vote de l'Assemblée générale.

Par conséquent, l'Assemblée générale délibère sur la question.

Martin Stalder formule la proposition suivante : il est proposé que le Comité continue d'être composé de cinq membres. L'Assemblée générale procède au vote.

Décision : 41 membres approuvent la proposition qui prévoit une composition du Comité de cinq membres. 2 membres votent pour un Comité avec six membres. 1 membre s'abstient.

Le Comité sera donc composé de cinq membres, comme par le passé.

S'ensuit l'élection du Comité.

Martin Stalder souligne que chaque membre présent ou représenté dispose de cinq voix.

L'élection se fait à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

- | | |
|-----------------------------------------------|------------------|
| • Isabelle Landau, UGZ | obtient 42 voix, |
| • Manuel Wegmann, Anticimex | obtient 41 voix, |
| • Pascal Frei, Insekta Schädlingstechnik GmbH | obtient 38 voix, |
| • Jean-Martin Fierz, Rentokil Schweiz AG | obtient 37 voix, |
| • Stéphane Aeschlimann, A+A Désinfection SA | obtient 29 voix, |
| • Ulrich Lachmuth, formaco pmc ag | obtient 15 voix. |

Les personnes suivantes ont été rajoutées sur les bulletins de vote et obtiennent chacune une voix :

Jürg Aebischer, Peter Ronner, Josef Diener, Anton Hasenböhler, Urs Frommelt, Marcus Schmidt.

Décision : Sont élues au Comité les personnes suivantes :

Isabelle Landau, Manuel Wegmann, Pascal Frei, Jean-Martin Fierz et Stéphane Aeschlimann.



Martin Stalder félicite cordialement les candidats ayant été élus au Comité.

Enfin, il faut élire un président parmi les membres du Comité. Martin Stalder propose Manuel Wegmann comme nouveau président.

Décision : Manuel Wegmann est élu à l'unanimité comme nouveau président de la FSD.

Martin Stalder félicite chaleureusement Manuel Wegmann pour son élection comme président et lui souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

9. Élection des membres de la Commission de la formation professionnelle

Toni Hasenböhler démissionne de la CFP. Martin Stalder le remercie pour le travail fourni et lui remet un cadeau.

Pour succéder à Toni Hasenböhler, le Comité propose Daniel Fassbind. Les autres membres de la Commission gardent leur mandat. Il s'agit de : Gérard Cuendet, Isabelle Landau, Gabi Müller et Uli Lachmuth.

Décision : La nouvelle Commission de la formation professionnelle est élue avec 43 voix pour et une abstention.

10. Budget 2015 et fixation du montant des cotisations

M. Martin Stalder passe la parole à Thomas Schaumberg. Le budget a été envoyé aux membres en amont. Il est basé sur le nombre de techniciens déclarés par les membres pour l'année précédente.

Aucune question n'est posée.

Décision : Le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

Martin Stalder propose de maintenir le montant des cotisations des membres, des membres sympathisants et les finances d'entrée au même niveau qu'en 2014.

Décision : L'assemblée décide à l'unanimité que les montants de toutes les cotisations restent inchangés en 2015.

Martin Stalder précise que deux membres n'ont pas encore communiqué le nombre de techniciens. Un rappel leur sera envoyé.

11. Divers

Max Ziegler de l'Office fédéral de la santé publique voudrait savoir combien d'entreprises tessinoises sont membres de la FSD.

Martin Stalder lui répond que cette année, un nouveau membre venait du Tessin en soulignant que d'autres entreprises tessinoises étaient toujours les bienvenues.



Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Toni Hasenböhler a connaissance d'un cas où un service social a connu des difficultés avec un membre de la FSD au sujet d'une intervention de désinfestation. Le service s'est ensuite adressé au Comité de la FSD par lettres recommandées. Il demande pourquoi le service n'a pas reçu de réponse.

Martin Stalder réplique que le Comité a décidé de répondre à cette requête par une lettre type.

Martin Stalder donne la parole à Gérard Cuendet.

Gérard Cuendet explique que les nouveaux cours pour l'obtention du permis débutent en novembre 2015 et durent jusqu'en avril 2016.

Les formations continues suivantes sont prévues pour l'automne :

- Jeudi 22 octobre 2015 à l'EMS « Altersheim Limmat » à Zurich
- Vendredi 27 novembre 2015 à Paudex

Les formations traiteront surtout de la norme CEN.

Isabelle Landau propose de nommer Gérard Cuendet membre d'honneur de la fédération. Elle rend hommage à Gérard Cuendet et rappelle tout ce qu'il a fait pour la FSD. Mme Landau lui souhaite, après douze années au sein des organes de la FSD, de profiter de cette nouvelle liberté. La fédération se réjouit de pouvoir continuer à compter sur son expertise et expérience qu'il met au profit de la Commission de la formation professionnelle.

Par acclamation, Gérard Cuendet est nommé membre d'honneur de la FSD.

Manuel Wegmann remercie Martin Stalder pour son engagement de longue date au sein du Comité de la FSD. Il remercie également cordialement Sandra Egli qui n'est pas présente.

Max Ziegler de l'OFSP souhaite également exprimer des remerciements tout particuliers pour la bonne coopération entre son service et le Comité.

12. Date de l'Assemblée générale 2016 : le jeudi 31 mars 2016 est proposé

Décision : La date du 31 mars 2016 est approuvée à l'unanimité.

Martin Stalder clôt l'Assemblée générale 2015 de la FSD en remerciant les membres présents de leur participation active et leur souhaite beaucoup de succès.

L'assemblée le remercie par ses applaudissements.

Berne, le 27 mars 2015

Manuel Wegmann
Président

Thomas Schaumberg
Secrétariat